

Refaire Société

**Pistes d'actions pour la reconstruction
du lien social en Ile-de-France**

14 mars 2019

14 mars 2019

Refaire Société

Pistes d'actions pour la reconstruction du lien social en Ile-de-France

Certifié conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Eric Berger", written over a horizontal line.

Eric BERGER

Présentation de la démarche

Le Ceser Ile-de-France à l'initiative

La France connaît, depuis quatre mois, une crise à plusieurs dimensions, sociale, sociétale et institutionnelle.

Le Conseil économique, social et environnemental de la Région Ile-de-France, représentant la société civile organisée francilienne, est interpellé par l'expression forte et parfois contradictoire de cette crise, révélatrice du malaise de la société française.

C'est pourquoi en janvier 2019, il a décidé de mettre en place **un groupe de travail intitulé « Refaire société »**. Les ruptures sont telles que notre institution se devait de contribuer à réfléchir à la reconstruction d'un lien social particulièrement délité : il en va de sa raison d'être envers les Franciliennes et les Franciliens.

Le Ceser Ile-de-France a pris cette initiative hors du cadre du grand débat national organisé par l'Etat et sans commande de l'Exécutif régional. En effet, riche des acteurs sociaux qui le constituent, il a toute légitimité pour produire une analyse et des pistes d'actions utiles aux Franciliennes et Franciliens, à la Région et à l'Etat.

Le Ceser Ile-de-France mobilisé

Le Ceser a adapté son organisation en constituant un groupe de travail « Refaire société » sur la base du volontariat, réuni à plusieurs reprises, du 31 janvier au 5 mars 2019.

La démarche s'est faite en deux temps :

1. La première étape a consisté à recueillir des informations dans un document de travail à usage interne au Ceser, informations regroupées en quatre grands thèmes qui recouvrent les préoccupations exprimées dans la crise actuelle :

- **Aménagement du territoire : disparités et inégalités territoriales,**
- **Transition écologique,**
- **Démocratie représentative et démocratie participative,**
- **Citoyenneté, lien social et initiatives locales.**

Ce recueil est organisé en deux volets :

- Un premier volet qui recense les préconisations du Ceser, au cours des dix dernières années, dans ces quatre domaines ;
- Un second volet qui recense de manière exhaustive, anonyme et sans interprétation, les réponses des conseillers et des organisations représentées au Ceser à un questionnaire qui leur a été adressé. Ce questionnaire, envoyé aux 190 conseillers du Ceser Ile-de-France, a laissé la possibilité de répondre à titre personnel, au titre de l'organisation représentée, ou à ces deux titres.

2. La deuxième étape du travail réalisé a consisté à produire, à partir de ce recueil, le présent document qui synthétique et souligne, pour chacun des deux volets (préconisations du Ceser et réponses au questionnaire), les **réurrences et les lignes force**.

L'ensemble a vocation à constituer un matériau riche de réflexions et de leçons à tirer pour le Ceser Ile-de-France.

Des pistes de réflexion pour le Ceser Ile-de-France à explorer

Une troisième étape mérite donc d'être ouverte qui doit permettre au Ceser Ile-de-France d'analyser les informations recueillies et d'orienter ses prochains travaux.

Un premier élément de **constat** peut-être fait, au vu de ces informations :

Il apparaît tout d'abord que le Ceser s'est prononcé, peu ou prou, sur l'ensemble des politiques publiques régionales.

Un accent plus appuyé pourrait cependant être mis, à l'avenir, sur les problématiques spécifiques aux différentes générations de la population francilienne telles que la jeunesse ou le grand âge, problématiques peu ou pas traitées jusqu'à présent.

Il apparaît ensuite que deux constantes fortes, transversales, émergent des travaux du Ceser quel que soit la discipline traitée: la demande d'une association plus étroite des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques régionales ainsi que la mise en avant d'une égalité territoriale au sein de la région francilienne.

Quelques premières **orientations** d'une démarche à venir peuvent aussi être dessinées :

Le Ceser souhaite améliorer l'impact de ses travaux, en amont et en aval des politiques publiques régionales.

Cela passe en premier lieu par une réflexion sur sa place au sein de la Région et sur les moyens qui lui sont attribués pour accomplir ses missions : le Ceser est-il suffisamment associé à une forme de co-construction des politiques de la Région ?

Ces dernières intègrent-elles suffisamment les recommandations du Ceser et peut-on le mesurer ?

La fonction de contribution à l'évaluation des politiques publiques, récemment attribuée aux Ceser par la loi NOTRe, mérite certainement d'être développée.

La **production** du Ceser demande également à être interrogée : les travaux du Ceser sont-ils en phase avec les préoccupations des Franciliennes et des Franciliens et avec les enjeux des territoires de la région ?

L'objectif d'un « **bien être territorial** » doit certainement irriguer davantage les travaux à venir du Ceser.

Toutes ces questions et problématiques, et bien d'autres encore, se posent aujourd'hui avec acuité au Ceser Ile-de-France : ses membres, qui concourent, par leurs travaux, à l'administration de la Région Ile-de-France, auront à cœur, au cours des prochains mois, d'y répondre.

Sommaire

1. Lignes force des préconisations du Ceser	6
1.1 Aménagement du territoire : disparités et inégalités territoriales	6
1.2 Transition écologique.....	7
1.3 Démocratie représentative et participative	8
1.4 Citoyenneté, lien social et initiatives locales	9
2. Refaire Société : expression des conseillers et organisations du Ceser.....	10
2.1 Aménagement du territoire : disparités et inégalités territoriales	10
2.2 Transition écologique.....	11
2.3 Démocratie représentative et participative	12
2.4 Citoyenneté, lien social et initiatives locales	13

1. Lignes force des préconisations du Ceser

Ce volet a vocation, à partir du recensement des préconisations du Ceser au cours des dix dernières années, à dégager les idées fortes mises en exergue dans ses travaux, en les structurant autour de quatre thèmes fondamentaux (aménagement du territoire ; transition écologique ; démocratie représentative et participative ; citoyenneté, lien social et initiatives locales).

1.1 Aménagement du territoire : disparités et inégalités territoriales

La problématique des disparités et inégalités territoriales en Ile-de-France irrigue de nombreux travaux du Ceser menés dans des domaines différents. C'est cependant dans ses avis donnés et décisions prises **en matière d'aménagement du territoire** que le Ceser affirme le plus nettement ses positions pour lutter contre les inégalités territoriales.

Ainsi, récemment, en février 2019, le Ceser réaffirme l'importance du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) comme outil privilégié de mise en cohérence des politiques publiques ; il souhaite ainsi que « le SDRIF soit mieux utilisé comme cadre commun de référence pour l'action publique en Ile-de-France » et que « les politiques régionales s'inscrivent plus explicitement dans le SDRIF ». Et il précise que « la territorialisation des politiques régionales devrait s'appuyer systématiquement sur la géographie stratégique du SDRIF et favoriser le polycentrisme hiérarchisé pour construire un développement équilibré du territoire francilien ».

En 2017, au sujet de l'avenir des territoires péri-métropolitains en Ile-de-France, le Ceser avait alerté « sur les risques de nouvelles inégalités territoriales en raison des récentes évolutions économiques qui renforcent le poids du cœur de l'agglomération et des mutations institutionnelles avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de très grandes intercommunalités au sein de l'unité urbaine 2. Aux fortes inégalités déjà présentes marquées par une opposition Ouest/Est, pourraient s'ajouter une fragmentation croissante de l'espace régional francilien et une marginalisation des territoires péri-urbains et ruraux périphériques ».

Cette préoccupation se retrouve **en matière économique, d'innovations et d'emploi** : le Ceser « recommande de régler les déséquilibres économiques entre les territoires par la mise en œuvre d'un système régional de péréquation et de mettre en place un Schéma directeur régional d'aménagement numérique plus prescriptif et luttant contre les déséquilibres territoriaux ». Le Ceser incite par ailleurs le Conseil régional à bien dissocier les problématiques des territoires ruraux de celles des quartiers concernés par la politique de la ville.

Dans le domaine des transports, le Ceser suggère au Conseil régional de se pencher sur la tarification des transports collectifs et lui rappelle que la mobilité est une condition incontournable de la vie en société avec un risque de marginalisation de la périphérie. Déjà, en 2014, le Ceser avait souligné « le risque d'aller vers une région à deux vitesses où la partie centrale bénéficierait de la dynamique de la métropole dont serait privée la périphérie ».

Le Ceser considère, par ailleurs, **que la politique de cohésion de l'Union européenne en Ile-de-France pour 2021-2027** contribue à résoudre les disparités infrarégionales, d'importants déséquilibres infrarégionaux existant au sein des régions les plus avancées.

La lutte contre les inégalités territoriales est donc un fil rouge des avis du Ceser quel que soit le domaine abordé : cela vaut aussi pour **le logement, le tourisme, le sport ou la culture** ; ainsi, par exemple, **en matière culturelle**, le Ceser souhaite que « la Région Ile-de-France soit, plus que jamais, la garante de l'équité territoriale pour l'accès de tous à l'offre culturelle sur l'ensemble de son périmètre au regard de la nouvelle gouvernance créée par la Métropole du Grand Paris et d'une compétence partagée entre les différentes collectivités locales ».

1.2 Transition écologique

Concernant les sujets liés à la transition écologique, les préconisations du Ceser ciblent plus particulièrement certains champs de l'action publique pour répondre aux enjeux environnementaux majeurs, avec des objectifs précis et des moyens de mise en œuvre efficace.

Le premier de ces champs est celui de l'**agriculture**, dans ses pratiques et ses circuits de diffusion. Le Ceser relève ainsi l'importance de pratiques agricoles écoresponsables, en encourageant celles respectueuses de la biodiversité et de la santé. Il valorise l'agriculture urbaine en reconnaissant son importance pour les zones denses. L'agriculture biologique est également un pôle d'intérêt pour le Ceser en préconisant le soutien public et en soulignant qu'elle procure des opportunités de développement de l'emploi. Le Ceser, par ailleurs, alerte sur les efforts à faire concernant la nécessaire cohabitation entre agriculture et élevage biologiques et conventionnels. Le développement des circuits courts et de proximité doit être un enjeu fort pour les politiques publiques. Enfin, la traçabilité et la qualité des aliments sont des objectifs majeurs pour le Ceser, notamment pour la restauration scolaire.

Le deuxième domaine de l'action publique visé est celui de la **construction**, notamment en zone urbaine. Une action volontariste est demandée en faveur de l'utilisation des éco-matériaux. Le Ceser, d'autre part, appelle fréquemment de ses vœux des politiques publiques fortes en matière d'incitation à la rénovation énergétique. En lien avec ces deux précédentes préoccupations, la lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain est également un axe des préconisations du Ceser pour les politiques publiques.

Le troisième champ abordé est celui de la **préservation des espaces naturels**. Le Ceser incite le Conseil régional à se saisir de l'enjeu capital que sont la forêt et le bois pour améliorer l'environnement. La préservation et la valorisation des espaces ouverts en grande couronne sont à mettre en priorité.

Le quatrième secteur de l'action publique est celui des **transports**. Le Ceser valorise de façon constante les modes doux de transport et estime qu'il convient d'encourager en parallèle les modes actifs pour les déplacements de proximité ainsi que le co-voiturage.

Pour la mise en œuvre de ces politiques publiques, le Ceser soulève l'importance de la **concertation, du citoyen jusqu'aux décideurs**. Le Ceser relève que la transition énergétique ne sera effective que si des processus de concertation réelle entre usagers, producteurs et décideurs publics se développent.

De même, la transition énergétique nécessite des moyens pour la **formation initiale et continue**, abondés des politiques publiques pour favoriser la création de nouveaux métiers. Enfin, le Ceser souligne l'importance pour les collectivités territoriales, à commencer par le Conseil régional, d'être elles-mêmes **exemplaires** dans leurs pratiques.

1.3 Démocratie représentative et participative

Les préoccupations autour de l'articulation entre démocratie représentative et démocratie participative sont exprimées au fil des mandatures du Ceser et sur des thématiques très diverses. De nombreux avis témoignent de cette préoccupation permanente d'associer la société civile pour davantage de transparence, de lisibilité, d'information et d'appropriation.

Le Ceser fait des préconisations pour que la société civile trouve sa juste place dans l'évolution de **l'organisation territoriale**: l'importance d'un nouvel espace d'expression offert aux Franciliens est soulignée, dans le cadre de l'élargissement progressif de la démocratie participative ; une amplification de la participation des citoyens à l'élaboration de la décision publique est ainsi mise en évidence

Cette plus grande implication de la société civile est également souhaitée par le Ceser dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des **décisions budgétaires** ; elle est le gage d'une meilleure lisibilité des démarches contractuelles et d'une plus grande proximité vis-à-vis des citoyens, de nature à renforcer la solidarité territoriale et la cohésion sociale. Cet objectif peut trouver sa concrétisation en fixant le principe d'une clause de participation citoyenne de grande ampleur, de nature à favoriser une plus grande prise en compte des attentes des personnes éloignées de ce processus de contractualisation.

Dans le domaine **culturel** et face au cloisonnement des politiques publiques et de leur financement, le Ceser encourage les initiatives à caractère inclusif et participatif, qui favorisent en priorité la mixité, l'intégration des personnes en situation de handicap et empêchées ainsi que l'incitation aux dispositifs intergénérationnels.

Le Ceser recommande, pour ce qui est des **sports et loisirs**, de donner à la Conférence régionale du sport, mise en place à l'initiative du Conseil régional, tous les moyens pour favoriser et consolider la concertation entre les élus des collectivités territoriales, des groupements de communes et l'ensemble du mouvement sportif.

Pour les **transports et les mobilités**, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap est mise en avant ainsi que la recommandation d'engager un vaste effort de communication ; il s'agit de sensibiliser les Franciliens, acteurs et utilisateurs de l'espace public aux obligations de la loi et de donner davantage de visibilité aux réalisations du Schéma directeur d'accessibilité et de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public.

Des **éléments prospectifs** sont également été soulignés autour de la cohésion sociale afin d'encourager la mise en place d'un observatoire susceptible de faciliter le partage et le développement d'actions ciblées sur le territoire autour de différents critères dont le développement de la participation.

1.4 Citoyenneté, lien social et initiatives locales

La recherche d'une citoyenneté et d'une cohésion sociale mieux affirmées répondent à la vocation du Ceser, assemblée consultative régionale, qui représente la société civile organisée.

1. La citoyenneté est un fil directeur constant des travaux du Ceser, lesquels mentionnent régulièrement, quel que soit le secteur traité, la nécessité de mieux informer et d'associer les citoyens à l'élaboration de la politique publique régionale.

Deux exemples :

- L'avis relatif au « Document stratégique du CPER pour 2014-2020 » : le Ceser y suggère, en 2014, « le principe d'une clause de participation citoyenne à l'élaboration du CPER afin de concrétiser une participation citoyenne de grande ampleur, de nature à favoriser une plus grande prise en compte des attentes des personnes éloignées de ce processus de contractualisation... ».
- L'avis, en 2015, relatif à « l'Ile-de-France et la réforme territoriale » : le Ceser, souhaite voir la Région « s'impliquer directement pour informer et associer les Franciliens à la réforme territoriale ».

2. La cohésion sociale doit être, selon le Ceser, une priorité de l'action régionale ; il propose donc que la Région puisse disposer d'un Observatoire de la cohésion sociale et que l'Exécutif régional désigne un vice-président en charge du renforcement de la qualité du lien social en Ile-de-France.

La solidité du lien social repose, pour beaucoup, sur ces trois éléments qui structurent la vie quotidienne de nos concitoyens : l'emploi, le logement et les transports.

Le Ceser y travaille particulièrement :

- Il souligne l'importance des initiatives en faveur de l'emploi, qu'il s'agisse, par exemple, des forums de l'emploi, des dispositifs d'insertion par l'activité économique ou des clauses d'insertion dans tous les marchés publics pour le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées et en particulier des personnes handicapées.
- Il fait du logement une priorité et recommande de construire davantage de logements, en particuliers pour les plus pauvres ; de mobiliser les différents bailleurs pour une meilleure mobilité dans les parcs sociaux ; de réhabiliter le parc social ancien ainsi que les copropriétés dégradées ; de lutter contre l'habitat indigne etc.
- Il demande une tarification des transports plus solidaire en faveur des personnes actives précaires.

Le Ceser manifeste aussi son souci de la cohésion sociale par des mesures préconisées en faveur de l'intégration des populations immigrées, de l'emploi des femmes, de la formation et de la mobilité et de la jeunesse.

2. Refaire Société : expression des conseillers et organisations du Ceser

Ce volet fait état des réflexions portées par les conseillers et organisations représentées au Ceser, dans le cadre de la démarche Refaire Société.

2.1 Aménagement du territoire : disparités et inégalités territoriales

La crise que connaît la France depuis plusieurs mois revêt plusieurs dimensions.

Elle signifie, en partie, **une révolte devant des inégalités sociales et territoriales visibles et ressenties** qui se sont accrues du fait de plusieurs facteurs au nombre desquels :

- **Une priorité donnée à la finance et aux revenus du capital dans la répartition des richesses et ce, au détriment du travail ;**
- **Un accroissement de la fiscalité qui n'est pas redistribué aux territoires périphériques ;**
- **Un mode d'urbanisation dysfonctionnel (séparation de lieux de résidence, production, vente etc.) en contradiction avec la préoccupation de développement durable.**

A ce sentiment d'injustice sociale s'ajoute un sentiment de déclassement éprouvé par « les classes moyennes » ; tous deux nourrissent une **défiance vis-à-vis des décideurs politiques** du fait de leur méconnaissance supposée de la réalité des territoires et de leur incompréhension des mécanismes de l'économie. Le lien entre impôts et services publics est également vécu comme étant peu clair tandis que « le millefeuille territorial » constitue un frein supplémentaire à l'efficacité de l'action publique.

Plusieurs **enjeux spécifiques sont identifiés pour l'Île-de-France** : la question des inégalités sociales et territoriales notamment en matière d'accès aux services, la qualité des transports, la crise du logement, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'aménagement du territoire, l'attractivité économique, l'accès à un emploi pour tous, notamment les plus démunis.

L'absence, dans les débats en cours, du thème fort de **l'égalité d'accès aux services publics** est fortement regrettée qu'il s'agisse de l'accès au logement, à la mobilité, à la santé, à la culture, à l'éducation et à la formation.

D'autres thèmes sont très présents comme la prise en considération du **handicap**, la question environnementale, la « crise du vivre ensemble », **la cohésion sociale et intergénérationnelle**, la question de la jeunesse, l'économie, **l'égalité homme/femme**, la lutte contre les discriminations, la politique de la ville et des quartiers, la qualité de vie, ou encore le rôle de l'Etat et des institutions européennes.

Des propositions très variées sont faites pour sortir de la crise ; elles ont trait pêle-mêle, à la révision du modèle économique (revalorisation du travail, révision de la part accordée à la dimension purement financière) ; à la refonte de la fiscalité au service de la justice sociale, du développement économique et des services publics ; à l'amélioration du pouvoir d'achat (salariés et retraités) ; à l'éradication de la pauvreté ; à l'aménagement durable du territoire avec notamment des services publics de santé, de transports, d'éducation, pour tous, et en tout lieu ; à l'accès de tous au logement, en particulier pour les plus démunis ; à la réduction du millefeuille territorial ; ou encore à l'accompagnement des personnes à mobilité réduite dans leurs démarches quotidiennes etc.

Toutes les pistes abordées ne relèvent pas des compétences de la Région.

2.2 Transition écologique

Sur les questions environnementales, des conseillers du Ceser et leurs organisations analysent la crise actuelle de deux manières complémentaires :

- Les **efforts demandés en matière de transition écologique créent de l'inégalité car ils pèsent de manière inéquitable sur les citoyens**. Certaines réponses évoquent même un « rejet » de la transition écologique.
- Dans le même temps, **un défaut d'accompagnement est souligné dans les pratiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la transition écologique**.

Il est remarqué que les revendications actuelles du mouvement abordent peu les questions de transition écologique, la réduisant à la seule problématique du carburant alors qu'il y aurait urgence à avoir une vraie politique environnementale.

La question de l'instauration d'une fiscalité écologique, juste et équitable, est posée. La question environnementale a été évoquée par son entrée punitive au détriment d'une réelle appropriation des enjeux notamment auprès des personnes les plus fragiles qui sont les plus exposées aux nuisances, au dérèglement climatique et à une consommation généralement contrainte.

Des conseillers soulignent le fait que les enjeux en matière de transition écologique, en lien avec la crise actuelle, ont une prégnance particulière en Ile-de-France et son empreinte écologique, territoire concentrant 1/5^{ème} de la population française.

On retrouve dans les préconisations proposées des échos forts avec les positions du Ceser sur les champs de l'action publique qui ont un impact sur la transition écologique, notamment :

- Les aides publiques pour la rénovation écoresponsable des logements,
- La valorisation des modes doux de transport, l'investissement massif dans les transports en commun, l'accompagnement des citoyens vers une mobilité plus écologique,
- L'impératif de mutation de notre politique énergétique en faveur des énergies renouvelables,
- L'encouragement aux commerces de proximité et aux circuits courts,
- L'interdiction stricte de l'étalement urbain.
- Un service public plus accessible, plus disponible et plus accueillant pour les personnes handicapées et à mobilité réduite,
- L'aide aux ménages en précarité énergétique,
- Une préservation de la santé qui doit être l'objectif majeur pour toutes les politiques publiques,
- Favoriser les emplois verts non délocalisables,
- Lutter contre l'obsolescence programmée des équipements.

Enfin, on remarque dans les réponses des conseillers et de leurs organisations une tendance à questionner l'écueil de l'opposition idéologique entre économie et écologie. Pour certains, les politiques publiques devraient tisser des ponts entre ces deux dynamiques, par exemple en créant un ministère du développement durable qui inclurait les politiques économiques, écologiques et énergétiques.

2.3 Démocratie représentative et participative

Sur les questions de démocratie représentative et participative, les conseillers du Ceser et leurs organisations analysent la crise actuelle, soulignent un point de vigilance et proposent des pistes de réflexion :

- Le **sentiment d'une rupture entre sphères de décisions et citoyens**, et la revendication d'une démocratie référendaire plus directe où le citoyen déciderait individuellement ;
- Cependant, les conseillers **soutiennent le rôle des corps intermédiaires et bien-fondé de la société civile dans sa capacité de convergence vers l'intérêt général** ;
- Nos institutions doivent se repenser pour jouer pleinement leur rôle. Cela peut passer par un processus d'intégration, de formation et de réinvention du corps social.

Cette crise s'exprime notamment par la remise en question des principes de la démocratie représentative. Une forme de démocratie plus directe semble être revendiquée, du fait que dirigeants politiques et corps intermédiaires n'entendent pas et ne comprennent pas les difficultés de vie grandissantes que les citoyens rencontrent : diminutions des services publics dans les territoires ruraux, diminution des retraites et allongement de la durée du travail, rémunération du travail insuffisante, fiscalité injustement réparties sur les différents types de revenus, suspicion de corruption de la classe dirigeante.

Ce manque de confiance envers la démocratie qu'elle soit représentative ou participative peut mettre en danger la cohésion sociale et la démocratie.

La demande d'une démocratie référendaire plus directe où le citoyen déciderait individuellement, ne paraît cependant pas compatible avec l'intérêt général et n'est pas une solution durable. Au contraire, c'est avec les corps intermédiaires que la démocratie se pratique, que les citoyens y compris les personnes en situation d'exclusion, s'expriment et participent à la co-construction des politiques publiques à la mise en œuvre et à l'évaluation de celles-ci.

L'idée de réinterroger le fonctionnement et la transformation des institutions est alors mise en avant, sur la base de l'intelligence collective.

Parmi différentes possibilités, le processus participatif supposerait notamment de soutenir :

- L'information et la formation des citoyens à la compréhension des enjeux sociétaux par les représentants de la société civile et des corps intermédiaires ;
- La reconnaissance de l'engagement associatif ;
- La requalification du rôle des « conseils de développement locaux » ;
- L'expression des salariés ainsi qu'un meilleur dialogue social ;
- L'intégration et la participation des personnes exclues socialement et/ou géographiquement ;
- L'échange de points de vue afin de promouvoir la construction conjointe de l'action publique entre élus, responsables administratifs et représentants des populations concernées, y compris les personnes les plus pauvres, acteurs ou usagers.

Plusieurs propositions sont faites pour mieux organiser et articuler les institutions de la République avec une réflexion sur les mandats électoraux et la problématique de leur cumul et limitation dans le temps. La démocratie au sein de l'entreprise n'est pas oubliée des conseillers du Ceser qui sont, pour nombre d'entre eux, des partenaires sociaux.

2.4 Citoyenneté, lien social et initiatives locales

La crise actuelle, crise de la citoyenneté et de la cohésion sociale, est au cœur des préoccupations de la plupart des conseillers du Ceser : **le sentiment affleure d'une société vécue comme individualiste et inutilement complexe, au lien social affaibli et aux inégalités sociales devenues trop marquées.**

Un **risque de décomposition de notre société** est ainsi soulignée qui fait se côtoyer des groupes sociaux vivant quasiment séparés dans une logique de rapports de force et de confrontations permanents.

Cette désagrégation qui menace est d'abord sociale avec, pour beaucoup, des conditions de vie dégradées et un « déclassement » social ressenti comme aigu: le coût du foncier, les difficultés d'accès au logement, à la santé ou à la culture, les rapports inégaux entre les hommes et les femmes participent de ce malaise. Sans oublier les personnes vivant en grande précarité et qui sont exclues des dispositifs de toute politique publique.

Le risque de délitement est aussi démocratique avec une élite politique qui semble s'être détachée non seulement des citoyens mais aussi des corps intermédiaires. Ces derniers cependant, à l'instar des médias, font aussi l'objet d'une certaine défiance, n'ayant pas toujours rempli leurs fonctions d'écoute et de relais des aspirations des Français.

Pour remédier à cette désagrégation du corps social, les membres du Ceser mettent en avant un certain nombre de mesures économiques et sociales, diverses et variées et qui peuvent s'opposer. Les propositions pour revitaliser une citoyenneté mise à mal et qui pourtant participe à la dignité de tous, sont plus homogènes.

Avec ce préalable : la violence quelle qu'en soit la forme, est inacceptable dans notre République où le débat et la délibération sont les seuls modes acceptables de préparation de la décision.

La formation et l'information des citoyens doivent permettre à ces derniers d'appréhender plus clairement l'environnement institutionnel et démocratique dans lequel ils vivent : cette étape incontournable a également pour objectif de revaloriser la notion d'intérêt collectif.

Le vote obligatoire est suggéré à la condition que le vote blanc soit pris en compte ; de la même façon, le référendum d'initiative citoyenne (RIC) est salué comme une bonne chose à la condition qu'il soit encadré sérieusement.

Le concept de « démocratie directe » semble controversé, suscitant des adhésions et des oppositions tranchées.

Il apparaît que les élus doivent travailler davantage avec les citoyens dans un mode collaboratif.

De ce point de vue, **le Ceser doit entamer une réflexion sur le renforcement de son rôle opérationnel et décisionnel, en particulier dans le cadre des évaluations des politiques publiques.**

Liste des membres du Groupe de travail Refaire Société

Modérateur : Eric **BERGER**.

Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées : Gisèle **BILLARD**/
Patrick **BRIALLART**/ Damien **GREFFIN**/ Jean-Louis **RABOURDIN**/ Jean-Michel **RICHARD**/
Frédéric **VERNHES**/ Corinne **VIEILLEMARD**.

Représentants des organisations syndicales de salariés : René **BERTAIL**/ Marie **LEPRETRE**/
Marie-Hélène **TINE**/ Daniel **RABARDEL**.

Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région,
représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de
l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière
d'environnement et de développement durable : Marion **BLANK**/ Claude **BOULANGER-REIJNEN**/
Evelyne **CIRIEGI**/ Estelle **DEBAECKER**/ Eric **FIBLEUIL**/ Eric **FORTI**/ Lolita **HUBERT**/ Philippe **LE**
GALL/ Marc **LAVAUD**/ Alain **LECERF**/ Myriam **MENEZ**/ Michel **PLATERO**/ Lionnel **RAINFRAY**/
Anne **SAUVEY-CHEISSOUX**/ Martine **THEAUDIERE**/ Murielle **VANDECAPELLE-SICLIS**.

Personnalités qualifiées : Yazid **KHERFI**/ Séverine **LEMIERE**/ Daniel **LEVEL**/ Huong **TAN**.

Accompagnement administratif du Ceser Ile-de-France :

Laurent **BILLIA**/ Edouard **DUGAULT**/ Laurent **MAILLOT**/ Jean-Philippe **MALLE**/ Nadine
URSULET.

Chargée de communication : Laurine **GERMANI**.

Refaire Société

Pistes d'actions pour la reconstruction du lien social en Ile-de-France

Annexe : liste des avis du Ceser recensés

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DISPARITES ET INEGALITES TERRITORIALES

- Avis n° 2019-02 – 14 février 2019 : « Mise en œuvre du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) : enjeux, état des lieux et perspectives »
- Avis n° 2019-01 – 24 janvier 2019 : « Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi » (avis d'étape)
- Avis n° 2018-08 – 15 novembre 2018 : « Préconisations sur l'avenir de la politique de cohésion de l'Union européenne en Ile-de-France pour 2021-2027 »
- Note d'opportunité – 8 novembre 2018 : « La gratuité des transports »
- Avis n° 2018-02 – 24 mai 2018 : « Budget supplémentaire de la Région Ile-de-France pour 2018 »
- Note de Conjoncture – 13 décembre 2017 : « La situation et les perspectives du Régime Social des Indépendants en Ile-de-France »
- Avis n° 2017-17 – 16 novembre 2017 : « Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 »
- Avis n° 2017-16 – 16 novembre 2017 : « Orientations budgétaires 2018 de la Région Ile-de-France »
- Avis n° 2017-10 – 11 juillet 2017 : « L'avenir des territoires péri-métropolitains en Ile-de-France »
- Avis n° 2017-07 – 11 mai 2017 : « Compte administratif 2016 de la Région Ile-de-France »
- Avis n° 2017-02 – 19 janvier 2017 : « Projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement »
- Avis n° 2017-01 – 19 janvier 2017 : « Projet de budget primitif 2017 de la Région Ile-de-France »
- Avis n° 2016-19 – 8 décembre 2016 : « Bienvenue en Ile-de-France : mythe ou réalité ? »
- Avis n° 2016-15 – 8 décembre 2016 : « Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation »
- Avis n° 2016-10 – 6 octobre 2016 : « Les structures d'insertion par l'activité économique, un levier vers l'emploi »
- Avis n° 2016-05 – 10 juin 2015 : « Compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2015 »
- Avis n° 2016-03 – 26 mai 2016 : « Quelle stratégie européenne pour la Région Ile-de-France, en lien avec la gestion des fonds européens pour 2014-2020 ? »
- Avis n° 2016-01 – 10 mars 2016 : « Orientations budgétaires de la Région Ile-de-France pour 2016 »
- Avis n° 2015-16 – 10 décembre 2015 : « Favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle »
- Conjoncture Actu – 19 novembre 2015 : « La transition énergétique en Ile-de-France : levier du développement économique »
- Avis n° 2015-13 – 22 octobre 2015 : « L'Ile-de-France et la Réforme territoriale »
- Avis n° 2015-12 – 17 septembre 2015 : « Les réseaux très haut débit »
- Avis n° 2015-10 – 11 juin 2015 : « La réactualisation et l'élargissement aux jeunes, du schéma régional du logement étudiant d'Ile-de-France (SRLE) »
- Avis n° 2015-07 – 11 juin 2015 : « Diverses dispositions d'ordre budgétaire et financier pour 2015 »
- Avis n° 2014-11 – 11 décembre 2014 : « Projet de BP 2015 »

- Avis n° 2014-10 – 13 novembre 2014 : « L'opportunité d'une candidature de Paris/Ile-de-France à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 »
- Avis n° 2014-09 – 13 novembre 2014 : « La Région Ile-de-France dans la nouvelle donne des politiques de l'habitat »
- Avis n° 2014-04 – 12 juin 2014 : « Révision du Plan de Déplacement Urbain : avis après enquête publique »
- Avis n° 2013-19 – 12 décembre 2013 : « Projet de BP 2014 »
- Avis n° 2013-12 – 17 septembre 2013 : « L'accès au logement des ménages à bas revenus en Ile-de-France »
- Avis n° 2013-02 – 28 février 2013 : « Le mouvement sportif en Ile-de-France face aux nouvelles normes de gouvernance territoriale »
- Avis n° 2011-12 – 27 septembre 2011 : « L'action régionale en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis »
- Avis n° 2010-06 - 21 octobre 2010 : « Démographie, économie et lien social à l'horizon 2050 : quelles perspectives, quels leviers pour agir ? »
- Avis n° 2006-03 – 23 mars 2006 : « La tarification des transports collectifs de voyageurs en Ile-de-France »

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Avis n° 2019-02 - 14 février 2019 : « Mise en œuvre du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) : enjeux, état des lieux et perspectives »
- Avis n° 2018-06 – 10 juillet 2018 : « Pacte agricole - un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 »
- Avis n° 2017-19 – 13 décembre 2017 : « Production, transformation et utilisation des matériaux biosourcés pour la construction : quelles actions de la Région Ile-de-France ? »
- Avis n° 2017-17 – 16 novembre 2017 : « Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 »
- Avis n° 2017-15 – 25 octobre 2017 : « Les conditions du développement de la chimie du végétal en Ile-de-France (sciences -> technologies -> croissance -> emplois) »
- Avis n° 2017-10 – 11 juillet 2017 : « L'avenir des territoires péri-métropolitains en Ile-de-France »
- Avis n° 2017-06 – 23 mars 2017 : « Pour une politique ambitieuse de la Région Ile-de-France en faveur de la filière forêt-bois »
- Avis n° 2017-05 – 23 février 2017 : « Besoin de mobilités des personnes : offres nouvelles et impacts »
- Conjoncture Actu – 19 novembre 2015 : « La transition énergétique en Ile-de-France : levier du développement économique »
- Avis n° 2015-11 – 17 septembre 2015 : « Les activités de transport de fret et de logistique en Ile-de-France »
- Avis n° 2015-05 – 21 mai 2015 : « Projet de CPER 2015-2020 »
- Avis n° 2014-09 – 13 novembre 2014 : « La Région Ile-de-France dans la nouvelle donne des politiques de l'habitat »
- Avis n° 2014-08 – 13 juillet 2014 : « Projet de Plan Bio Etat-Région 2014-2020 »
- Avis n° 2014-04 – 12 juin 2014 : « La révision du plan de déplacements urbains »
- Avis n° 2014-02 – 30 avril 2014 : « Document d'orientation stratégique du CPER pour 2014-2020 »

DEMOCRATIE REPRESENTATIVE ET PARTICIPATIVE

- Avis n° 2019-01 – 24 janvier 2019 : « Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi » (avis d'étape)
- Avis n° 2018-08 – 15 novembre 2018 : « Préconisations sur l'avenir de la politique de cohésion de l'Union européenne en Ile-de-France pour 2021-2027 »
- Avis n° 2018-06 – 10 juillet 2018 : « Pacte agricole - un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 »

- Avis n° 2017-18 – 6 décembre 2017 : « La cohésion sociale en Ile-de-France à l'horizon 2030 »
- Avis n° 2017-17 – 16 novembre 2017 : « Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 »
- Contribution du 23 mars 2017 : « Maîtrise de la langue française en Ile-de-France : état des lieux et propositions »
- Avis n° 2016-19 – 8 décembre 2016 : « Bienvenue en Ile-de-France : mythe ou réalité ? »
- Avis n° 2016-13 du 26 octobre 2016 : « Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030 »
- Avis d'étape n° 2016-11 – 6 octobre 2016 : « L'habitat du futur »
- Avis n° 2016-03 – 26 mai 2016 : « Quelle stratégie européenne pour la Région Ile-de-France, en lien avec la gestion des fonds européens pour 2014-2020 ? »
- Avis n° 2015-16 – 10 décembre 2015 : « Favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle »
- Avis n° 2015-13 – 22 octobre 2015 : « L'Ile-de-France et la Réforme territoriale »
- Avis n° 2014-10 – 13 novembre 2014 : « L'opportunité d'une candidature de Paris/Ile-de-France à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 »
- Avis n° 2014-02 – 30 avril 2014 : « Document d'orientation stratégique du CPER pour 2014-2020 »
- Avis n° 2013-02 – 28 février 2013 : « Le mouvement sportif en IDF face aux nouvelles normes de gouvernance territoriale »
- Avis n° 2011-16 – 10 novembre 2011 : « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »
- Avis n° 2010-06 - 21 octobre 2010 : « Démographie, économie et lien social à l'horizon 2050 : quelles perspectives, quels leviers pour agir ? »

CITOYENNETE, LIEN SOCIAL, INITIATIVES LOCALES

- Avis d'étape n° 2019-01 du 24 janvier 2019 : « Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi »
- Avis n° 2018-08 du 15 novembre 2018 : « Préconisations sur l'avenir de la politique de cohésion de l'Union européenne en Ile-de-France pour 2021-2027 »
- Note d'opportunité du 8 novembre 2018 : « La gratuité des transports »
- Avis n° 2017-18 du 6 décembre 2017 : « La cohésion sociale en Ile-de-France à l'horizon 2030 »
- Contribution du 23 mars 2017 : « Maîtrise de la langue française en Ile-de-France : état des lieux et propositions »
- Avis n° 2016-13 du 26 octobre 2016 : « Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030 »
- Avis d'étape n° 2016-11 du 6 octobre 2016 : « L'habitat du futur »
- Avis n° 2016-03 – 26 mai 2016 : « Quelle stratégie européenne pour la Région Ile-de-France, en lien avec la gestion des fonds européens pour 2014-2020 ? »
- Avis n° 2015-16 – 10 décembre 2015 : « Favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle »
- Avis n° 2015-13 – 2 octobre 2015 : « L'Ile-de-France et la réforme territoriale »
- Avis n° 2014-02 du 30 avril 2014 : « Document d'orientation stratégique du CPER 2014-2020 »
- Avis n° 2013-11 – 17 septembre 2013 « Actifs en situation de précarité en IDF : comment éviter l'exclusion ? »
- Avis n° 2013-02 du 28 février 2013 : « Le mouvement sportif en Ile-de-France face aux normes de gouvernance territoriale »
- Avis n° 2010-06 du 21 octobre 2010 : « Démographie, économie et lien social à l'horizon 2050 : quelles perspectives, quels leviers pour agir ? »
- Avis n° 2007-07 – 19 juin 2007 : « Rapport-cadre sur la politique européenne de la Région Ile-de-France »



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)